



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 3 décembre 2008

**Préavis no 23/2008 relatif à la
création de la Fondation
intercommunale pour l'accueil des
enfants.**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 1^{er} décembre 2008 présidée par Monsieur Henri van Kuijk, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 23/2008, où le rapport de la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 1 avis contraire et 7 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la Municipalité de fonder, avec celle de Blonay, la « Fondation Intercommunale pour l'Accueil de Jour des Enfants » ;
- Constituer par son apport de CHF 4'500.—45% de son capital initial ;
- Charger le Comité directeur de la RAS Riviera d'être l'interlocuteur de la FAJE (Fondation pour l'Accueil de la petite enfance) ;
- Autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaire à la reconnaissance de cette Fondation comme un réseau au sens de la LAJE ;
- Autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport à cette affaire.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 1^{er} décembre 2008.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Henri van Kuijk



La secrétaire

Patricia SAVA